



## PRÉFET DU VAL DE MARNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE  
ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS

### **A R R Ê T É N° 2017/3211**

**fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales  
du 24 septembre 2017**

**Le Préfet du Val de Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code électoral et notamment les articles L. 298, L. 300 à L.O. 304, R. 149, R. 151 et R. 152 ;

**Vu** le décret n° 2017/1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

**SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**Article 1.-** En application des articles L. 298, L. 300 à L.O. 304 du code électoral, ont été déposées et enregistrées les déclarations des listes de candidat(e)s dont l'intitulé et la composition figurent ci-après :

#### **I. - Liste « Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements »**

1. M. François PARADOL ;
2. Mme Marie-Agnès HOUCK ;
3. M. Jérôme AUVRAY ;
4. Mme Gorete DE FREITAS ;
5. M. Claude LEDION ;
6. Mme Nina SMARANDI ;
7. M. Jean-Marie ROUGIER ;
8. Mme Jocelyne LAVOCAT.

.../...

**II. - Liste « Val-de-Marne Avenir »**

1. M. Bernard CHAPPELLIER ;
2. Mme Sandrine RECCHIA ;
3. M. Jean CHAGNY ;
4. Mme Mariette PORCHE ;
5. M. David DORNBUSCH ;
6. Mme Johanna KECHTA ;
7. M. Soufiane LAHRIM ;
8. Mme Claudette FYOT.

**III. - Liste « UNION POUR LE VAL-DE-MARNE »**

1. M. Christian CAMBON ;
2. Mme Catherine PROCACCIA ;
3. M. Didier GONZALES ;
4. Mme Aurélie PHILIPPE ;
5. M. Metin YAVUZ ;
6. Mme Valérie MAYER-BLIMONT ;
7. M. Jean-Paul FAURE-SOULET ;
8. Mme Camille DUBARRY-BARBE.

**IV. - Liste « CENTRE, DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS »**

1. M. Didier DOUSSET ;
2. Mme Marie-Christine DIRRINGER ;
3. M. Benoit WOSSMER ;
4. Mme Sarah GANNE-LEVY ;
5. M. Hervé BALLE ;
6. Mme Annie LE FRANC ;
7. M. Saïd HASSANI ;
8. Mme Isilda DE AMORIN.

**V. - Liste « ALLONS DE L'AVANT ! Votre parole portée au Sénat »**

1. Mme Maryse MICHEL ;
2. M. Aymeric BERGER ;
3. Mme Chantal GRATIET ;
4. M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE ;
5. Mme Marielle MÄRBACH ;
6. M. Rémy RAMASSAMY ;
7. Mme Martine HARBULOT ;
8. M. Christian LAFAILLE.

**VI. - Liste « La relève ! »**

1. M. Laurent LAFON ;
2. Mme Aurore THIROUX ;
3. M. Jean-Pierre BARNAUD ;
4. Mme Nathalie DELEPAULE ;
5. M. Arnaud WEBER-GUILLOUET ;
6. Mme Cécile DUBOILLE ;
7. M. Vincent BEDU ;
8. Mme Frédérique PRADIER.

**VII. - Liste « Rassemblé-e-s pour porter l'espoir en Val-de-Marne »**

1. Mme Laurence COHEN ;
2. M. Pascal SAVOLDELLI ;
3. Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN ;
4. M. Daniel BREUILLER ;
5. Mme Sokona NIAKHATE ;
6. M. Bruno HÉLIN ;
7. Mme Christine JANODET ;
8. M. Christian FAVIER.

**VIII. - Liste « MAJORITE PRESIDENTIELLE LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ DANS LE VAL DE MARNE »**

1. Mme Pascale LUCIANI ;
2. M. Christophe IPPOLITO ;
3. Mme Laurinda MOREIRA DA-SILVA ;
4. M. Marco PISANU ;
5. Mme Danielle MOLINIER VERCHERE ;
6. M. Vincent GIACOBBI ;
7. Mme Chrystel-Anne POMEL ;
8. M. Pierre MULAZZI.

**IX. - Liste « Alliance Ecologiste Indépendante »**

1. M. Tony RENAULT ;
2. Mme Nadia BELAALA ;
3. M. Rachid MOKRAN ;
4. Mme Amina BOUATLAOUI ;
5. M. Patrick LEISEING ;
6. Mme Céline MOUSSY ;
7. M. Frédéric LONGUET ;
8. Mme Virginie ROBERT.

**Article 2.-** Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

**Article 3.-** Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du bureau du collège électoral et aux présidents de chaque section de vote et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Pour la préfet et par délégation  
L'adjointe au chef du bureau

  
Mireille BOUTAU

Fait à Créteil, le 14 SEP. 2017

Le Préfet du Val-de-Marne

  
Laurent PREVOST